

## Comité départemental du tourisme de Charente Maritime

Le Comité du tourisme de Charente Maritime a fait connaître son refus par la voix de son directeur Olivier Amblard lors de la réunion de clôture du débat public, le 29 novembre 2007. Extrait issu du compte rendu publié par la CPDP (page 21), disponible à l'adresse suivante : <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/58/30/74/documents-CPDP/CR-r-union-de-cl-ture-29-11-07.pdf>

---

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président.

À travers cette intervention, l'objectif du Comité Départemental du Tourisme de Charente Maritime est d'éclaircir la Commission Particulière du Débat Public sur les impacts de l'implantation d'un port méthanier au Verdon, sur l'économie royannaise, mais également sur l'ensemble de l'économie touristique de la Charente Maritime.

Avant d'aller plus loin et après de nombreuses recherches, il apparaîtrait que seulement 11 % des sites SEVESO de France métropolitaine sont situés sur des communes littorales, la source provenant de la Direction de la Prévention contre la Pollution et les Risques. De plus, après étude du recensement de l'ensemble des sites classés SEVESO en 2006, force est de constater que les sites SEVESO situés en milieu littoral sont avant tout localisés dans des ports ou dans des villes littorales qui disposaient déjà d'un paysage industriel conséquent et ancien. A ma connaissance, il ne semble pas que de nouveaux sites industriels classés SEVESO aient été aménagés au cours de ces dernières années sur la même frange littorale de la France métropolitaine.

Toutes les études départementales, toutes les études nationales montrent que la qualité de l'environnement et du cadre de vie sont souvent les premiers facteurs de motivation avancés par les clientèles touristiques venant séjourner en Charente Maritime et cela, quelle que soit la période de la saison.

Le critère de qualité de l'environnement, dans des études menées par le Comité Départemental du Tourisme et par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Charente Maritime ont même montré que ce critère est davantage avancé par les clientèles venant séjourner en pays royannais, premier secteur en termes d'importance touristique au niveau du département.

Au niveau des étrangers maintenant, la qualité de la mer et la qualité des paysages sont plébiscitées par bon nombre de clientèles étrangères, qu'elles soient britanniques, néerlandaises, belges et même émanant de destinations plus éloignées.

Une autre étude intéressante menée par le Comité Départemental avait interrogé des non clients, des gens qui ne connaissaient pas, qui n'étaient pas venus en Charente Maritime. Ces mêmes non clients représentent la Charente Maritime comme un département disposant de beaux paysages. Cette proportion atteint des niveaux très importants : 36 % pour les originaires d'Ile de France. La mer, la plage, la qualité des côtes sont souvent citées comme étant les principaux points forts de la Charente Maritime en matière touristique.

Une étude nationale, menée par le Ministère du Tourisme en 2004, a indiqué que cette beauté des paysages et ces qualités environnementales étaient le premier critère permettant de positionner la France par rapport à ses concurrents, notamment espagnols et italiens.

Au regard de la convergence de l'ensemble de ses études et enquêtes présentées ci dessus, l'impact de la construction d'un terminal ne peut objectivement qu'être un facteur gravement pénalisant pour le développement de l'économie touristique sur le secteur royannais et charentais maritime.

L'impact peut être appréhendé sous le double angle de l'emploi et du chiffre d'affaires. Nous avons pris comme hypothèses, au regard de ces études et des résultats, trois scénarios qui nous paraissent refléter une réalité, moins 5 % de la fréquentation estimée en nuitées, ou une version plus haute de moins 15 %, qui sont des chiffres tout à fait raisonnables. Je rappellerais que le poids de l'emploi au niveau du pays royannais pour l'hiver est de 1 490 emplois, et en été, nous passons à 6 290 emplois touristiques.

Une baisse de la fréquentation de 5 % induirait sur le secteur du pays royannais moins 75 emplois l'hiver et moins 315 emplois l'été. Si cette baisse arrivait à 15 %, ce serait 224 emplois perdus en hiver pour 950 emplois perdus en été.

Sur les retombées économiques, je rappellerai que le chiffre d'affaires et le poids de l'économie touristique sur le pays royannais représentent 17 millions d'euros par an, en progression régulière depuis plusieurs années. En appliquant ces mêmes scénarios de moins 5 %, nous arrivons à une perte de fréquentation en termes de nuitées de près de 850 000, soit une perte en termes de chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros par an. En prenant un scénario de moins 15 %, la perte passerait à 2,5 millions de nuitées pour une perte de chiffre d'affaires au niveau du pays royannais de près de 90 millions d'euros.

Par ailleurs, au regard de la croissance régulière de la fréquentation, en trois ans, celle-ci a pris 930 000 nuitées. Ces évolutions et ses pertes seraient vraisemblablement à terme plus importantes que celles précédemment énoncées.

Merci Monsieur le Président.